

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3481-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3481-2025-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 5 mai 2025, le projet de règlement 3481-2025-1 modifiant le Règlement relatif à certaines conditions d'émission de permis de construction numéro 3460-2024 concernant l'annexe A dans le secteur des rues Merry Nord, du Cimetière et du boulevard des Étudiants.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Modification de l'annexe A de manière à permettre, pour les lots 6 532 760 et 6 532 761, situés dans la zone P227, sur le boulevard des Étudiants et la rue du Cimetière et pour le lot 2 823 382 situé dans la zone H205 sur la rue Merry Nord, l'émission de permis de construction alors que les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis en bordure de rue mais que ces terrains sont desservis autrement.	Ensemble du territoire

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 13 mai 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 6 mai 2025

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière